

RECRECUTER SANS DISCRIMINER



Dates à définir



Formation réalisable en entreprise ou en distanciel



Participants :
Min : 3 pers
Max : 12 pers



Prérequis :
aucun



Durée : 7h

LES COMPETENCES VISEES :

- Identifier les différentes formes de discriminations, y compris indirectes et systémiques
- Connaître les critères prohibés par la loi (article L1132-1 du Code du travail)
- Prendre conscience de leurs biais implicites
- Appliquer des pratiques de recrutement objectives, équitables et inclusives

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION :

Apports théoriques
Cas pratiques
Jeux de rôle
Retours d'expérience
Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation

PUBLIC :

Les recruteurs,
Le service RH...
Obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés et toutes les entreprises spécialisées dans le recrutement, quel que soit leur effectif

BESOINS SPÉCIFIQUES: Pour les personnes ayant besoin d'aménagements spécifiques (pédagogique et/ou matériel), nous vous invitons à nous contacter.

OBJECTIFS

Formation obligatoire à la non-discrimination à l'embauche, tous les 5 ans, prévue par l'article L1131-2 du Code du travail

- **Veiller à la conformité légale du process de recrutement**
- **Sécuriser ses pratiques à chaque étape du recrutement**
- **Adopter la bonne posture en entretien**

PROGRAMME

Cadre légal et institutionnel

- La législation française et européenne en matière de non-discrimination
- Les lois du 27 mai 2008 et du 27 janvier 2017
- Présentation de l'article L1131-2
- Les 26 critères de discrimination
- Responsabilités de l'entreprise et sanctions

Comprendre les mécanismes de la discrimination

- Les stéréotypes et préjugés
- Les biais cognitifs (biais de similarité, effet de halo, etc.)
- Études de cas, auto-évaluation des biais et déconstruction des stéréotypes

Recruter sans discriminer

- De l'analyse de poste à la sélection finale : chaque étape passée au crible
- Rédaction d'offres inclusives
- Conduite d'entretien structuré
- Grilles de sélection neutres
- Inclusion et équité dans les pratiques managériales
- Mettre en œuvre un process non-discriminatoire ainsi que des modalités de contrôle

- Etude de cas :
 - Jeux de rôle et mises en situation
 - Retours d'expérience
 - Plan d'action personnalisé à l'issue de la session



MÂAT
FORMATION

pascal.vidal@maat-prevention.fr
06.86.45.36.90